



PROPOSITION DE VALEUR DE L'UAT

NOS RÉALISATIONS RÉCENTES, NOS PROJETS EN COURS ET NOS PERSPECTIVES D'AVENIR

MAI 2023

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	4
RÔLE UNIQUE JOUÉ PAR L'UAT	4
I. ÉLABORATION DE POLITIQUES ET CADRES REGLEMENTAIRES APPROPRIES	4
II. INTERFACE PRINCIPALE AVEC L'UIT	5
III. REPRESENTER LES INTERETS DE SES MEMBRES LORS DE DIVERSES CONFERENCES DECISIONNELLES MONDIALES	5
IV. FACILITER L'ECHANGE DE BONNES PRATIQUES ET D'EXPERIENCES ENTRE SES MEMBRES	6
V. RENFORCEMENT DES CAPACITES ET FORMATION	6
NOS RÉALISATIONS REMAQUABLES RÉCENTES	7
I. RECUPERATION DE RESSOURCES SATELLITAIRES STRATEGIQUES PERDUES	7
II. OPTIMISATION DU PLAN DE RADIODIFFUSION SONORE FM (PLAN GE84)	7
III. PROMOUVOIR L'INNOVATION GRACE AU CONCOURS ANNUEL DE L'INNOVATION ET AU PORTAIL DE L'INNOVATION	8
IV. SOUTENIR LES POLITIQUES ET LES REGLEMENTATIONS	8
V. COORDONNER LES EFFORTS POUR SECURISER DES QUANTITES IMPORTANTES ET DES TYPES DE SPECTRE LARGE BANDE APPROPRIES	10
VI. POURSUITE DE L'ACCORD ITSO ET DONC PRESERVATION DU PATRIMOINE COMMUN	10
VII. ÊTRE L'INTERFACE PRINCIPALE DE L'AFRIQUE AVEC L'UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT).	10
VIII. PREMIERE INSTITUTION AFRICAINE A METTRE EN ŒUVRE LE DOMAINE DOTAFRICA	11
IX. CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS NECESSITANT UNE ACTION COLLECTIVE	11
X. L'ETUDE EXPLORATOIRE ET SA MISE EN ŒUVRE	12

<u>PARTIE D -- REGARD VERS L'AVENIR</u>	<u>12</u>
I. PROMOTION DES INFRASTRUCTURES ET DE LA CONNECTIVITE	12
II. PROMOTION DES SERVICES NUMERIQUES	12
III. PROMOTION DE LA SECURITE, DE LA CYBERSECURITE ET DE LA GESTION DES DONNEES	12
IV. PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE	12
V. PROMOTION DU RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES EN TIC.	13
<u>CONCLUSION</u>	<u>13</u>

Je suis ravi de vous présenter la proposition de valeur de l'UAT, qui met en évidence nos réalisations récentes, nos projets en cours et un aperçu de l'avenir. En tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine dans le domaine des télécommunications, l'UAT s'est engagée à promouvoir et à défendre les intérêts de l'Afrique dans les forums mondiaux sur les TIC.

En tant qu'institution spécialisée, notre rôle d'acteur unique a contribué à faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre nos membres, à élaborer des politiques et cadres réglementaires appropriés et à fournir des services de formation et de renforcement des capacités. Grâce à ces efforts, nous avons été en mesure d'accomplir des progrès significatifs dans divers domaines des télécommunications et du développement numérique en Afrique.

Le présent document d'information met en exergue nos réalisations récentes, notamment la récupération des ressources satellitaires stratégiques perdues, l'optimisation du plan de radiodiffusion sonore FM, la promotion de l'innovation à travers le concours annuel de l'innovation et le portail de l'innovation ainsi que le soutien en matière de politique et de réglementation. Il fait aussi mention de nos projets en cours, qui visent à positionner l'Afrique comme la prochaine référence en matière de TIC et de télécommunications.

En tant qu'organisation, nous avons pris l'engagement de contribuer à la réalisation de « *l'Afrique que nous voulons* », en consacrant nos efforts à la promotion des télécommunications/TIC et en défendant les intérêts de l'Afrique sur la scène internationale. Cette proposition de valeur atteste de notre adhésion au programme de transformation numérique de l'Union africaine.

Nous vous invitons à explorer le contenu de notre proposition de valeur et à vous associer à notre action pour faire de l'Afrique un leader dans le domaine des TIC.

John OMO
Secrétaire général - Union africaine des télécommunications

INTRODUCTION

Nous sommes l'Union africaine des télécommunications (UAT), une institution spécialisée (IS) de l'Union africaine (UA) dans le domaine des télécommunications et des TIC, dont le siège se trouve actuellement à Nairobi. Notre organisation étant une institution spécialisée de l'UA, dispose néanmoins de ses propres constitution et convention et repose sur l'adhésion volontaire. À ce jour, nous comptons 51 États membres ¹ et 50 membres ² associés. Notre mission principale est de promouvoir aussi bien les télécommunications/TIC que les intérêts de l'Afrique et de les défendre lors des forums internationaux sur les TIC au travers de 13 objectifs statutaires conformément à l'article 3 de notre Constitution.

Le présent document d'information souligne nos récentes réalisations clés ainsi que notre proposition de valeur, laquelle constitue notre contribution à l'Agenda de l'UA sur la transformation numérique et, en fin de compte, à la réalisation de « *l'Afrique que nous voulons* ».

RÔLE UNIQUE JOUÉ PAR L'UAT

i. Élaboration de politiques et cadres réglementaires appropriés

La mise en place de politiques et de cadres réglementaires des télécommunications appropriés constitue une composante essentielle de la croissance et de la durabilité du secteur africain des télécommunications. L'UAT en est consciente et joue un rôle proactif dans l'élaboration de documents de référence qui décrivent les meilleures pratiques et les politiques modèles. Ces outils de référence fournissent aux pays africains les orientations nécessaires pour élaborer des politiques et réglementations nationales adaptées à leurs besoins et défis spécifiques.

Par exemple, l'UAT a élaboré un modèle de politique en matière de large bande qui fournit des lignes directrices sur la manière d'améliorer l'accès à la large bande et de la rendre plus abordable en Afrique. Ce modèle comprend des recommandations sur la gestion du spectre, l'octroi de licences et la concurrence, le partage des infrastructures et l'accès universel. Son adoption peut permettre aux pays de se doter de politiques de télécommunications conformes aux meilleures pratiques internationales, ce qui attirera les investissements et stimulera leur industrie des télécommunications.

En outre, l'UAT a élaboré un modèle de cadre de cybersécurité destiné à aider les pays africains à faire face aux menaces croissantes en matière de cybersécurité, un cadre qui favorise aussi bien la réglementation des services Over-the-Top (OTT) que l'élaboration d'autres lignes directrices sur le commerce électronique, les services financiers numériques et la protection des données. Ces cadres sont essentiels pour promouvoir la transformation numérique, qui est indispensable à la croissance économique et au développement social.

¹ Seuls les États africains peuvent être des États membres.

² Les entreprises/entités exerçant dans le domaine des télécommunications/TIC ou intéressées par ce domaine et ayant une présence légale dans un État membre.

À cet égard, le rôle de l'UAT revêt une importance capitale pour les pays africains dans leurs efforts visant à répondre à leurs besoins spécifiques, à attirer les investissements et à promouvoir la croissance et la durabilité.

ii. Interface principale avec l'UIT

En tant qu'interface principale de l'Afrique avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'UAT est particulièrement bien placée pour représenter les intérêts de l'Afrique dans l'échiquier mondial des TIC. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'UIT pour faire entendre la voix de l'Afrique et pour que nos préoccupations soient prises en compte dans les forums internationaux sur les TIC.

L'UIT étant une agence spécialisée des Nations unies chargée de coordonner et de réglementer les télécommunications internationales, les pays africains qui en sont membres sont tenus d'adhérer à ses règlements et à ses politiques. Par conséquent, la participation de l'UAT aux principales conférences décisionnelles est déterminante pour défendre les politiques et les réglementations qui soutiennent le développement de l'industrie africaine des télécommunications.

La participation active de l'UAT, par exemple, à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) 2021, a abouti à l'adoption de plusieurs propositions africaines qui contribueront au développement du secteur des télécommunications du continent. Ces propositions comprennent l'élaboration d'une feuille de route pour le déploiement des réseaux 5G en Afrique, l'amélioration de l'environnement réglementaire pour les services financiers numériques et le progrès dans l'utilisation de la technologie satellitaire pour la connectivité rurale.

Le fait d'aider les pays africains à parler d'une seule voix renforce le pouvoir de négociation du continent sur la scène internationale.

iii. Représenter les intérêts de ses membres lors de diverses conférences décisionnelles mondiales

L'UAT joue un rôle essentiel dans la représentation des intérêts de ses États membres lors de diverses conférences mondiales de prise de décision, en particulier dans le domaine des télécommunications et des TIC. En tant qu'organisation fortement présente et réputée au sein de la communauté internationale, l'UAT est en mesure de plaider efficacement en faveur de politiques, de réglementations et d'investissements qui profitent à ses membres.

À titre d'exemple, l'UAT a représenté les pays africains à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), à la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT), au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), au Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI), au Sommet de l'Union africaine, à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR), à la Conférence de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth (CTO) ainsi qu'à d'autres forums où l'on discute des priorités et des stratégies de développement des télécommunications.

Grâce à sa participation à ces événements, l'UAT peut s'assurer que les besoins et les préoccupations de l'Afrique sont pris en compte lors de l'élaboration des politiques mondiales en matière de télécommunications. Elle veille également à ce que les pays africains aient voix au chapitre dans l'élaboration des normes, qui peuvent avoir un impact significatif sur le coût et la qualité des services de télécommunications.

iv. Faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre ses membres

L'UAT facilite l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre ses membres, en apportant des avantages significatifs à ses membres dans l'industrie des télécommunications. En partageant leurs expériences et leurs connaissances, les membres de l'UAT peuvent apprendre les uns des autres et adopter des solutions innovantes pour relever les défis communs auxquels le secteur est confronté. Ce partage des connaissances est essentiel, car aucun pays ne peut disposer de l'expertise nécessaire dans tous les domaines des télécommunications.

À ce titre, l'UAT organise plusieurs conférences et ateliers qui réunissent des experts en télécommunications de différents pays africains et leur offrent l'opportunité de partager leurs expériences et bonnes pratiques. Ces événements constituent une tribune permettant aux membres d'échanger leurs connaissances respectives et de concevoir des solutions aux défis communs. L'échange de bonnes pratiques et d'expériences a conduit au développement de plusieurs solutions innovantes dans l'industrie des télécommunications en Afrique, telles que la conception et la mise en œuvre de projets qui nécessitent une action collective comme la télévision numérique et la migration de l'IPv6.

Bien plus, les initiatives de partage des connaissances de l'UAT s'étendent à l'élaboration et à l'adoption de politiques et cadres réglementaires appropriés pour les télécommunications en Afrique, par le biais de documents de référence/modèles. L'UAT met ces documents de référence à la disposition de ses membres pour leur permettre d'avoir accès aux meilleures pratiques dans le secteur des télécommunications. Ces acquis permettent aux pays africains d'élaborer des politiques et des réglementations en matière de télécommunications conformes aux meilleures pratiques mondiales et de promouvoir le développement de l'industrie sur le continent.

L'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les membres de l'UAT contribue également à renforcer les partenariats et les collaborations au sein de l'industrie. Au fur et à mesure que les membres apprennent les uns des autres et développent des solutions à des défis communs, ils sont plus à même de collaborer à de futurs projets et initiatives, ce qui conduit au développement d'une industrie des télécommunications plus forte et cohérente en Afrique.

v. Renforcement des capacités et formation

Le renforcement des capacités et la formation sont des éléments essentiels de la proposition de valeur de l'UAT, car ils permettent à l'organisation d'assumer sa fonction de promotion et de défense des intérêts de l'Afrique dans les forums internationaux sur les TIC. Grâce au renforcement des capacités et à la formation, l'UAT est en mesure d'améliorer les capacités techniques de ses membres, ce qui constitue un atout essentiel pour le développement de l'industrie africaine des télécommunications.

L'UAT assure le renforcement des capacités et la formation à travers ses programmes de formation régionaux et sous-régionaux, qui sont adaptés aux besoins spécifiques de ses membres. Ces programmes couvrent un large éventail de sujets, notamment la planification et la gestion des réseaux, la cybersécurité, les cadres politiques et réglementaires, et les technologies émergentes telles que la 5G.

L'UAT collabore également avec d'autres institutions et organisations telles que l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour mettre en place des programmes de formation conjoints, par exemple sur la gestion du spectre pour les pays africains. Ce programme a contribué à renforcer les capacités des régulateurs et des décideurs africains en matière de gestion du spectre, ce qui est indispensable pour l'attribution et la gestion efficaces du spectre des fréquences radioélectriques.

Un autre aspect important de son programme de renforcement des capacités et de formation est l'assistance technique que fournit l'UAT à ses membres. Cela permet à ces derniers d'acquérir l'expertise nécessaire pour être compétitifs sur le marché mondial.

NOS RÉALISATIONS REMARQUABLES RÉCENTES

i. Récupération de ressources satellitaires stratégiques perdues

L'UAT a réussi à récupérer des ressources satellitaires perdues au profit de 31 pays africains³, leur permettant ainsi de participer aux systèmes de radiodiffusion par satellite (SRS). Cette performance a été obtenue grâce à la mise en œuvre d'une résolution qui a levé la restriction contre les SRS dans la bande de fréquence de l'arc géostationnaire de 11,7 à 12,2 GHz. La résolution a également donné la priorité à la récupération de nouvelles ressources pour les pays qui avaient perdu leurs ressources SRS. Le Bureau des radiocommunications a identifié 31 pays africains bénéficiaires, ainsi que 14 autres pays hors d'Afrique. Avec l'aide de l'UIT et du RRB, l'UAT a facilité les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités, à travers lesquels les pays bénéficiaires ont pu récupérer leurs ressources satellitaires. L'approbation des ressources récupérées et leur inscription dans les registres de ressources pertinents de l'UIT devraient être confirmées lors de la CMR-23 à Dubaï.

Les ressources récupérées sont estimées à des milliards de dollars américains. Il s'agit d'une réalisation importante pour l'Afrique dans le domaine complexe de la gestion des ressources satellitaires internationales. En accordant la priorité à la récupération des ressources satellitaires perdues, l'Afrique s'est positionnée en tant qu'acteur à part entière sur la scène internationale, renforçant ainsi les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion du continent.

ii. Optimisation du plan de radiodiffusion sonore FM (plan GE84)

³ Il s'agit des pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burundi, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Djibouti, Guinée équatoriale, Eswatini, Gabon, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

L'UAT a lancé un projet d'optimisation du plan GE84 pour l'Afrique. Le projet reconnaît que la radiodiffusion sonore FM reste un service clé et un élément essentiel des TIC en Afrique - en raison de son prix abordable et de sa capacité à atteindre les masses sur les ondes. Afin d'assurer la croissance continue et la durabilité de la radio FM dans un avenir proche, l'UAT, en collaboration avec l'UIT, a lancé l'optimisation du plan de radiodiffusion sonore FM (le plan GE84). Ce plan régit la planification et l'utilisation des canaux de fréquence de radiodiffusion sonore FM en Afrique. Ce projet visait à identifier de nouvelles fréquences radio utilisables pour la radiodiffusion sonore en FM afin de promouvoir et de soutenir la radio FM à l'avenir. Sur les 21 503 nouvelles chaînes recherchées par les pays africains, 18 326 remarquables ont été jugées utilisables, ce qui représente un taux de réussite de 87 %. De toute évidence, le projet a connu un succès retentissant.

iii. Promotion de l'innovation grâce au concours annuel de l'innovation et au portail de l'innovation

Le concours annuel de l'innovation de l'UAT, qui vise directement à promouvoir les innovations dont l'Afrique a tant besoin et qui sont destinées à résoudre les problèmes locaux, en est à sa troisième édition. Le programme d'innovation a depuis attiré des sponsors et bénéficie du parrainage de Huawei Technologies Limited (sponsor officiel), Intel Corporation, GSM Association, AfriLabs, du ministère des TIC de l'Égypte, Broadband Infracore et RCD Africa.

À la suite de cette série de concours, l'UAT a lancé le Portail panafricain de l'innovation de l'UAT, qui constitue une plateforme dynamique pour les innovateurs, les chercheurs, les jeunes pousses et les entreprises présentes en Afrique, afin d'encourager l'innovation dans le secteur des télécommunications sur le continent.

Le portail offre une série de fonctionnalités, notamment une section qui présente les solutions et technologies les plus récentes et les plus innovantes développées par des innovateurs et entrepreneurs africains, une liste d'incubateurs et d'accélérateurs exerçant en Afrique, des opportunités de financement pour les start-ups et les projets innovants en Afrique, des nouvelles et des réflexions sur les dernières tendances et évolutions de l'écosystème de l'innovation en Afrique, des événements, des programmes et des concours, des exemples de réussite de start-ups africaines et des ressources pour les entrepreneurs et les innovateurs en Afrique, notamment des conseils juridiques, des plans d'affaires et des stratégies de marketing.

iv. Soutien politique et réglementaire

L'UAT a obtenu des résultats significatifs dans divers domaines des télécommunications et du développement numérique en Afrique grâce au soutien des politiques et des réglementations. Ces initiatives aident les pays africains à réduire la fracture numérique, à améliorer la culture numérique, à promouvoir une gestion responsable des déchets électroniques, à protéger leur infrastructure réseau et à intégrer les technologies émergentes pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois. Elles concernent :

- **L'élaboration d'un cadre stratégique permettant à l'Afrique de migrer de l'IPv4 vers l'IPv6**

L'UAT a élaboré un cadre stratégique pour aider l'Afrique à migrer de l'IPv4 vers l'IPv6. Le cadre fournit une ligne directrice aux pays africains pour faciliter l'adoption de la nouvelle version IP et susciter une prise de conscience de l'importance de l'IPv6 dans le développement de l'infrastructure des TIC. La migration vers l'IPv6 est essentielle pour que l'Afrique puisse suivre la tendance mondiale vers l'internet des objets (IoT) et réponde à la demande d'un plus grand nombre d'adresses IP. L'IPv6 fournira à l'Afrique suffisamment d'adresses IP pour connecter davantage d'appareils, favoriser l'innovation et accroître l'efficacité de l'usage des technologies numériques.

➤ **L'élaboration d'un cadre modèle sur les centres de données et les services et infrastructures de cloud computing pour l'Afrique**

L'UAT a élaboré un modèle de cadre visant à encourager le développement de centres de données nationaux en Afrique. Il comprend des lignes directrices sur l'établissement de centres de données, de services de cloud computing et d'infrastructures. Cette initiative renforcera la capacité de gestion des données des pays africains et encouragera l'innovation dans le secteur numérique.

➤ **L'élaboration d'un cadre de référence des compétences numériques en Afrique de l'UAT**

L'UAT a élaboré un modèle de cadre pour les compétences numériques en Afrique, y compris les aspects du programme scolaire. Il couvre également le cas particulier des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins spécifiques. L'objectif ici est d'améliorer la culture numérique et de combler le fossé numérique en Afrique. Le cadre facilitera l'accès aux ressources d'apprentissage en ligne, aux outils TIC et aux programmes de formation pertinents afin d'aider les Africains à acquérir les compétences nécessaires pour participer à l'économie numérique.

➤ **L'élaboration d'un livre blanc sur les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et de connectivité en Afrique**

L'UAT a procédé à l'élaboration d'un livre blanc sur les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et de connectivité en Afrique. Ce document fournit des lignes directrices aux pays africains sur la manière d'améliorer la connectivité et l'accessibilité dans leurs pays respectifs. Le cadre comprend un cadre régional pour faciliter l'accès aux câbles sous-marins à tous les pays, en particulier les pays enclavés. Cette initiative aidera les pays africains à réduire la fracture numérique et à fournir un accès à l'internet à tous.

➤ **L'élaboration des lignes directrices sur la gestion des déchets électroniques et des indicateurs connexes pour l'Afrique**

L'UAT a procédé à l'élaboration des lignes directrices sur la gestion des déchets électroniques et des indicateurs connexes pour l'Afrique. Les lignes directrices visent à promouvoir des pratiques responsables de gestion des déchets électroniques en Afrique et à encourager l'adoption des principes de l'économie circulaire. L'initiative permettra de sensibiliser à l'impact environnemental des déchets électroniques et de promouvoir des pratiques de gestion durable des déchets électroniques.

➤ **L'élaboration d'une politique commune et des normes de sécurité numérique pour la sécurité des réseaux et systèmes d'information**

L'UAT a procédé à l'élaboration d'une politique commune et des normes de sécurité numérique pour la sécurité des réseaux et systèmes d'information. Cette politique et ces normes fournissent des lignes directrices aux pays africains sur la manière de protéger leur infrastructure de réseau et leurs systèmes d'information contre les cybermenaces. L'initiative aidera les pays africains à mettre en place une infrastructure numérique résiliente et sécurisée et à promouvoir la confiance numérique en Afrique.

➤ **L'élaboration de la Stratégie de la quatrième révolution industrielle (4IR)**

L'UAT a élaboré la stratégie de la quatrième révolution industrielle (4IR) pour l'Afrique. Cette stratégie fournit une feuille de route pour que les pays africains adoptent et intègrent les technologies émergentes telles que l'IA, l'IoT et la blockchain dans leurs économies respectives. L'initiative aidera les pays africains à tirer parti de la technologie afin de favoriser la croissance économique, la création d'emplois et de relever les défis sociaux auxquels le continent est confronté.

v. Coordination des efforts pour sécuriser des quantités importantes et des types de spectre large bande appropriés

Grâce à notre coordination, l'Afrique (et donc les pays africains) a pu obtenir des quantités importantes et des types de spectre à large bande appropriés. Le spectre, qui comprend notamment les 1^{er} et 2^e spectres du dividende numérique (respectivement les spectres à large bande de 800 et 700 MHz), a directement profité aux pays africains en termes de recettes de licences au trésor public et, bien plus encore, la promotion d'une meilleure fourniture de services à large bande. Il convient de souligner que des six (06) régions du monde, l'Afrique dispose de la plus grande quantité de spectre identifiée pour le large bande. Nous mentionnons ces réalisations compte tenu de notre travail de coordination qui inclut parfois la fourniture de conseils techniques.

vi. Poursuite de l'Accord ITSO et donc préservation du patrimoine commun

L'UAT a été l'artisan majeur du maintien de l'Organisation internationale de télécommunications par satellite (ITSO) à travers l'élaboration des propositions communes africaines lors de sa 40^{ème} Assemblée des parties (AP40) qui ont été essentielles pour empêcher la résiliation de l'accord ITSO, et pour la prorogation du mandat de son directeur général, M. Patrick Masambu (de l'Ouganda). La préservation des ressources satellitaires stratégiques (environ 2 milliards de dollars américains) détenues par l'ITSO - ces ressources sont collectivement appelées « patrimoine commun » - en a été l'élément déterminant.

vii. Principale interface de l'Afrique avec l'Union internationale des télécommunications (UIT).

L'efficacité de l'UIT dans la transformation numérique mondiale ne peut être mise en doute. En coordonnant avec compétence l'élaboration et la défense de la voix africaine (propositions et

positions) lors des différentes conférences et forums de l'UIT, nous avons pu faire en sorte que les aspirations de l'Afrique soient prises en compte dans les résultats, garantissant ainsi des avantages significatifs pour notre continent. Un bon exemple est l'adoption de la résolution 559 par la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019, qui a ouvert la voie à la récupération des ressources satellitaires pour 31 pays africains, d'une valeur de plusieurs millions de dollars US pour les pays bénéficiaires et de plusieurs milliards pour l'ensemble du continent. Compte tenu de l'ampleur et de la profondeur des questions abordées lors des forums de l'UIT, aucun pays ne peut à lui seul y participer efficacement et espérer une issue favorable - notre rôle devient donc crucial dans l'identification, le regroupement et la rationalisation des ressources d'experts lors des forums.

viii. Première institution africaine à mettre en œuvre le domaine dotAfrica

La mise en œuvre du domaine dotAfrica par l'UAT a constitué une étape importante dans la promotion de l'identité africaine et de la présence en ligne. Le domaine dotAfrica offre aux entreprises, aux individus et aux organisations africaines une identité en ligne unique, représentative du continent africain. Il s'agit d'un outil précieux qui contribue à promouvoir les entreprises et les organisations africaines sur la scène mondiale, tout en favorisant un sentiment d'appartenance à une communauté parmi les internautes africains.

Le rôle de chef de file de l'UAT dans la mise en œuvre du domaine dotAfrica a démontré son engagement à promouvoir le développement et l'innovation de l'Afrique dans l'espace numérique. Depuis lors, le domaine a été adopté par plusieurs organisations en Afrique, notamment l'Union africaine et la Banque africaine de développement. Cela reste important pour promouvoir l'unité et la collaboration entre les pays africains et pour stimuler le potentiel de croissance économique en Afrique en attirant les investissements et en promouvant l'entrepreneuriat local.

ix. Conception et mise en œuvre de projets nécessitant une action collective

La conception et la mise en œuvre de projets nécessitant une action collective, tels que la télévision numérique et la migration vers l'IPv6, sont importantes dans la promotion de la transformation numérique de l'Afrique. Ces projets nécessitent une collaboration et une coordination entre de multiples parties prenantes, notamment les gouvernements, les organismes de réglementation et les organisations du secteur privé.

Par exemple, la migration de l'IPv4 vers l'IPv6 est une étape critique dans la croissance de l'internet, et nécessite l'implication de toutes les parties prenantes pour assurer une transition en douceur. Le cadre stratégique de l'UAT sur la migration de l'IPv4 vers l'IPv6 pour l'Afrique fournit des conseils et un soutien aux pays membres pour faciliter l'adoption de l'IPv6, qui offre plus d'adresses IP et des fonctions de sécurité améliorées.

De même, la participation de l'UAT au projet de migration vers la télévision numérique est essentielle pour garantir que tous les pays africains adoptent la même norme de radiodiffusion numérique, ce qui permettra d'offrir une télévision de meilleure qualité et de libérer du spectre pour les services à large bande. Ce projet nécessite une action collective et l'UAT a joué un rôle essentiel dans la coordination des efforts à travers le continent.

x. Étude exploratoire et sa mise en œuvre

L'UAT a validé l'étude exploratoire sur la représentation africaine dans les principales réunions internationales sur les TIC afin de répertorier les agences qui jouent un rôle essentiel dans les politiques internationales et publiques en matière de TIC. Le Secrétariat général de l'UAT déploiera la mise en œuvre par phases et tirera parti des missions permanentes africaines à Genève pour un plus grand impact.

PARTIE D -- REGARD VERS L'AVENIR

En se tournant vers l'avenir, l'Union africaine des télécommunications (UAT) s'engage à fournir des services de valeur à ses États membres et au continent dans son ensemble. Nous avons identifié cinq domaines clés auxquels nous accorderons la priorité à partir du 1^{er} juin 2023, conformément à notre mandat et à notre vision d'une Afrique plus connectée et plus autonome sur le plan numérique. Il s'agit de :

i. Promotion des infrastructures et de la connectivité

L'UAT envisage de promouvoir le développement et le déploiement d'infrastructures de télécommunications résilientes et de haute qualité, ainsi que l'expansion de la connectivité dans les zones mal desservies. Cela impliquera une collaboration avec les parties prenantes afin d'identifier et d'éliminer les obstacles au développement de l'infrastructure et de garantir un accès universel à une connectivité à large bande abordable et fiable. L'UAT encouragera également le déploiement de technologies émergentes telles que la 5G, l'intelligence artificielle et l'internet des objets afin d'améliorer la connectivité et de stimuler l'innovation en Afrique.

ii. Promotion des services numériques

L'UAT vise à soutenir le développement d'une économie numérique dynamique en Afrique par la promotion des services numériques. Cela impliquera la création d'un environnement réglementaire favorable à l'innovation, le développement de compétences numériques pertinentes et la fourniture d'un accès aux plateformes et outils numériques. L'UAT collaborera également avec les parties prenantes pour soutenir la croissance des secteurs numériques clés tels que le commerce électronique, la fintech et l'administration en ligne.

iii. Promotion de la sécurité, de la cybersécurité et de la gestion des données

L'UAT reconnaît l'importance de la cybersécurité et de la protection des données à l'ère numérique et prévoit de promouvoir le développement et la mise en œuvre de stratégies efficaces de cybersécurité et de gestion des données. Cela impliquera la mise en place de cadres de cybersécurité solides et la promotion des meilleures pratiques en matière de protection des données. L'UAT travaillera également avec les parties prenantes pour développer des programmes de renforcement des capacités afin d'améliorer les compétences en matière de cybersécurité et de promouvoir l'adoption de technologies numériques sûres.

iv. Promotion d'un environnement propice

L'UAT reconnaît le rôle essentiel de la politique et de la réglementation dans la promotion de l'innovation et de la croissance dans le secteur numérique. À cet égard, l'UAT prévoit de s'engager avec les parties prenantes à l'élaboration des politiques et des réglementations favorables à la croissance de l'économie numérique. Cela impliquera la création d'un environnement favorable qui encourage l'innovation, favorise l'investissement et protège les droits des consommateurs et des entreprises.

v. Promotion du renforcement des capacités humaines en TIC.

L'UAT reconnaît l'importance du renforcement des capacités humaines pour stimuler l'innovation et la croissance dans le secteur numérique. À cette fin, l'UAT prévoit de promouvoir le développement de compétences numériques pertinentes, en particulier dans des domaines tels que le codage, la cybersécurité et l'analyse de données. L'UAT travaillera avec les parties prenantes pour développer des programmes de renforcement des capacités, y compris des initiatives de formation et d'éducation, afin d'améliorer les compétences numériques à travers le continent africain. Cela permettra aux citoyens africains d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement à l'économie numérique et stimuler l'innovation et la croissance dans la région.

Conclusion

Cette proposition de valeur montre clairement que le « *retour sur investissement* » de l'UAT est de l'ordre de plusieurs centaines de fois supérieures. En effet, la valeur que nous avons créée récemment pour nos membres, en particulier les États membres, se chiffre en millions de dollars EU par État membre et en milliards en tant que groupe. Nous avons pu franchir des étapes importantes grâce à notre prudence dans la gestion financière et au soutien de nos membres.

L'UAT est la plateforme ultime qui permet à nos membres de transformer leur vision en réalité, en leur fournissant les ressources et l'expertise nécessaires pour atteindre leurs objectifs et un impact significatif. Nous donnons à l'Afrique une raison de croire en l'avenir.